

LA COLLECTE DES DÉCHETS : C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !



Nous comptons
sur votre
civisme !

**Votre véhicule empêche
la collecte de vos déchets**

**Vous êtes verbalisable au
titre de l'article R417-10 du
code de la route :**

- votre véhicule fait l'objet d'une demande de **mise en fourrière**
- vous êtes passible d'une **amende de 35 €**

**Lorsque nous
ne pouvons pas
collecter, votre cadre
de vie et celui de vos
voisins est dégradé :**

- accumulation des déchets
- apparition de nuisibles
- mauvaises odeurs

LA COLLECTE DES DÉCHETS : C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !



Nous comptons
sur votre
civisme !

**Votre véhicule empêche
la collecte de vos déchets**

**Vous êtes verbalisable au
titre de l'article R417-10 du
code de la route :**

- votre véhicule fait l'objet d'une demande de **mise en fourrière**
- vous êtes passible d'une **amende de 35 €**

**Lorsque nous
ne pouvons pas
collecter, votre cadre
de vie et celui de vos
voisins est dégradé :**

- accumulation des déchets
- apparition de nuisibles
- mauvaises odeurs